



Liquidation de communauté

Par **GAUGE Maryse**, le **30/07/2018** à **12:12**

Mon ex mari a acheté avant notre mariage un terrain sur lequel il a bati une maison habitable mais non terminée pendant 32 ans de vie commune j ai participé aux remboursements des emprunts et à l'amelioration de cette maison.

Mariés sous le regime normal (sans contrat de mariage) aujourd'hui mon ex mari vit dans cette maison je n'ai reçu aucune compensation ext ce normal

Par **Peretto**, le **30/07/2018** à **14:53**

Bonjour .

Juste un point vous n'aviez pas de contrat de mariage ?

Donc le terrain et la maison lui appartient mais vous avez des droits par le biais du système de récompense.

Un exemple .

Si la maison avec terrain vaut 300000 euros avec 70000 euros pour le terrain et 230000 pour la maison , les 230000 euros sont rapporter à la communauté et diviser par 2.

Donc votre part est de 115000 euros.

Par contre vous n'avez aucun droit sur le terrain à moins que vous ayez aussi participer à son remboursement.